SDIS GUADELOUPE
Service d'Incendie et de Secours
de la Guadeloupe
10 rue Georges BIRAS
Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes

☎ : 0590 48 99 71 /🖷 : 0590 24 08 89

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 19 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024/1906-02

Objet : **MARCHE SDIS971/24-008 FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DETACHEES NECESSAIRES A LA REPARATION DES VEHICULES DU PARC ROULANT DU SIS DE LA GUADELOUPE**

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 juin 2024 à 11h, le Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation adressée aux membres de l'instance le 12 juin 2024.

Conseil d'Administration du SIS
Séance du 19 juin 2024
Liste des présents

Membres du CASIS

Représentants du Conseil Départemental

Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	1ère vice-présidente	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre	Visioconférence
	DARTRON	Jean	Membre	Visioconférence
	GALANTINE	Louis	Membre	Présentiel
	JOAB	Catherine	Membre	Visioconférence
	MICHELY	Fabert	Membre	Visioconférence
Suppléants	FAUSTA	Jimmy	Membre	Visioconférence

Représentants des communes

Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	NEBOR	David	Membre	Visioconférence

Présents de droit

Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
LEFORT	Xavier	Préfet	Absent excusé

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240619-Delib241906-02-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2024

Ont assisté à la séance du CASIS avec voix consultative			
Nom	**Prénom**	**Fonction**	**Modalités de participation à la séance**
Contrôleur Général ANTENOR-HABAZAC	Félix	DDSIS	Présentiel
Colonel Classe Exceptionnelle JERPAN	Tony	Médecin-chef SDS	Présentiel
LCL MACCOW	Frantz	Référent mixité et lutte contre les discriminations	Présentiel
Cne PHERON	Steve	SPP Officier (Suppléant)	Visioconférence
Adj. ZOU	Jocelyn	SPP Non Officier (Titulaire)	Présentiel
BARVAUT	Sylvain	Représentant des fonctionnaires territoriaux (Titulaire)	Présentiel
Ont assisté à la séance du CASIS sans voix consultative			
Nom	**Prénom**	**Fonction**	**Modalités de participation à la séance**
LAMBOURDIERE	Bruno	Payeur Départemental	Présentiel
SCHMIDER	Jean-Marie	DRFIP	Visioconférence
Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance			
Nom	**Prénom**	**Fonction**	**Modalités de participation à la séance**
MARC	Corinne	Cheffe du GBCP	Présentiel
COLLIDOR	Nadia	Service Commande Publique	Présentiel
LUCE	Jean Marius	Service Logistique	Présentiel
RILCY	Mario	Service Finances	Présentiel
FIRMIN	Cindy	SAJGI (GPEP)	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Danielle MINATCHY, 1ère vice-présidente

Le Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu l'appel d'offres ouvert portant fourniture et livraison de pièces détachées nécessaires à la réparation des véhicules du parc du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe, conformément au Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à concurrence publié au BOAMP le 28 mars 2024 (annonce n°24-36235), au JOUE le même jour (annonce n°185782-2024), et l'avis de marché public publié dans le quotidien local France-Antilles le 27 mars 2024,

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240619-Delib241906-02-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2024

Considérant que ce marché estimé à 620 000 € H.T par an (maximum), est composé de quatre (04) lots : fourniture et livraison de pièces détachées pour véhicules de moins de 3T500 multimarques (Lot n°1), fourniture et livraison de pièces détachées pour véhicules de la marque RENAULT de moins de 7T00 (Lot n°2), fourniture et livraison de pièces détachées pour véhicules de la marque MAN de moins de 7T00 (Lot n°3), fourniture et livraison de pièces détachées pour véhicules (camions) de la marque RENAULT TRUCK – MAN – IVECO de plus de 7T00 (Lot n°4), et fourniture et livraison de batteries de charge pour l'ensemble des véhicules équipant le parc automobile du SIS 971,

Considérant que chaque lot sera attribué à un maximum de trois (03) opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) selon la répartition suivante :

- Répartition des commandes annuelles avec trois (03) opérateurs économiques par lot :

  1er candidat classé : 50% des commandes

  2ème candidat classé : 30% des commandes

  3ème candidat classé : 20% des commandes

- Répartition des commandes annuelles avec deux (02) opérateurs économiques par lot :

  1er candidat classé : 60% des commandes

  2nd candidat classé : 40% des commandes

- Répartition des commandes annuelles avec un (01) opérateur économique par lot :

  Candidat classé : 100% des commandes

Considérant que la durée du marché est de quatre (04) ans (un an et trois reconductions), et prendra effet à compter de la date de sa notification,

Vu les offres reçues,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 19 juin 2024 avant la tenue du présent Conseil d'Administration, et son choix d'attribuer le marché aux sociétés suivantes :

Lot n°1 :

1er candidat pour 60% des commandes	2nd candidat pour 40 % des commandes
SACI SAS 33 rue Henri Becquerel ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault	**SOS PIECES AUTO** Rue Loulou Orthez 97139 Les Abymes

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240619-Delib241906-02-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2024

Lot n°2 :

1er candidat pour 50% des commandes	2ème candidat pour 30 % des commandes
CAMA SAS Rue Thomas Edison ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault	**SACI SAS** 33 rue Henri Becquerel ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault
3ème candidat pour 20% des commandes	
SOS PIECES AUTO Rue Loulou Orthez 97139 Les Abymes	

Lot n°3 :

1er candidat pour 50% des commandes	2ème candidat pour 30 % des commandes
SACI SAS 33 rue Henri Becquerel ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault	**ETRUCKS** Rue Jean Gothland ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault
3ème candidat pour 20% des commandes	
SODIMAT SA Rue Thomas Edison ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault	

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240619-Delib241906-02-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2024

Lot n°4 :

1er candidat pour 50% des commandes	2ème candidat pour 30 % des commandes
SACI SAS 33 rue Henri Becquerel ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault	**SOS PIECES AUTO** Rue Loulou Orthez 97139 Les Abymes
3ème candidat pour 20% des commandes	
ETRUCKS Rue Jean Gothland ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault	

Lot n°5 :

1er candidat pour 50% des commandes	2ème candidat pour 30 % des commandes
SACI SAS 33 rue Henri Becquerel ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault	**SOCODEGWA** 3 ZA de Petit Pérou 97139 Les Abymes
3ème candidat pour 20% des commandes	
SOS PIECES AUTO Rue Loulou Orthez 97139 Les Abymes	

Considérant enfin qu'aux termes de l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales *« Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. »*

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240619-Delib241906-02-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2024

Article 1 : Le marché SDIS971/24-008 portant fourniture et livraison de pièces détachées nécessaires à la réparation des véhicules du parc roulant du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe est attribué aux sociétés suivantes :

Lot n°1 :

1er candidat pour 60% des commandes	2nd candidat pour 40 % des commandes
SACI SAS 33 rue Henri Becquerel ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault	**SOS PIECES AUTO** Rue Loulou Orthez 97139 Les Abymes

Lot n°2 :

1er candidat pour 50% des commandes	2ème candidat pour 30 % des commandes
CAMA SAS Rue Thomas Edison ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault	**SACI SAS** 33 rue Henri Becquerel ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault
3ème candidat pour 20% des commandes	
SOS PIECES AUTO Rue Loulou Orthez 97139 Les Abymes	

Lot n°3 :

1er candidat pour 50% des commandes	2ème candidat pour 30 % des commandes
SACI SAS 33 rue Henri Becquerel ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault	**ETRUCKS** Rue Jean Gothland ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault
3ème candidat pour 20% des commandes	
SODIMAT SA Rue Thomas Edison ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault	

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240619-Delib241906-02-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2024

Lot n°4 :

1er candidat pour 50% des commandes	2ème candidat pour 30 % des commandes
SACI SAS 33 rue Henri Becquerel ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault	**SOS PIECES AUTO** Rue Loulou Orthez 97139 Les Abymes
3ème candidat pour 20% des commandes	
ETRUCKS Rue Jean Gothland ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault	

Lot n°5 :

1er candidat pour 50% des commandes	2ème candidat pour 30 % des commandes
SACI SAS 33 rue Henri Becquerel ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault	**SOCODEGWA** 3 ZA de Petit Pérou 97139 Les Abymes
3ème candidat pour 20% des commandes	
SOS PIECES AUTO Rue Loulou Orthez 97139 Les Abymes	

Article 2 : Autorise le Président du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe à signer tous les actes relatifs à ce marché.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SIS de la Guadeloupe et sur le site internet du SIS 971.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240619-Delib241906-02-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2024

VOTE DU CASIS	
En exercice	15
Présents	09
Votants	08
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	08
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration

Direction Départementale Service d'Incendie et de Secours

Henry ANGELIQUE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240619-Delib241906-02-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2024